

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office National des Statistiques, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°01/CC/ONS/2019, paru dans le quotidien national El Bilad et l'Expression en date du 02/06/2019, qu'à l'issue de l'évaluation des offres du lot N°01 et N°02 du marché intitulé : « Acquisition d'Equipements Informatiques et Périphériques du Centre de Calcul et Centres de Saisie de l'Office National des Statistiques » le marché est attribué provisoirement à :

Attributaire provisoire	NIF	Note / 100	Délai de livraison	Montant de l'offre enTTC	Critères d'attribution
SARL ORSIMA Lot N°01	0998230362321193	85	160 jours	204 120 090,72 DA	Offre la mieux disante
SARL MARINFOR Lot N°02	099816000415498	90	120 jours	51 266 238,87 DA	Offre la mieux disante

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de la Direction de l'Administration et des Moyens, sis à Avenue Mohamed BELKACEMI El Annasser – Alger, dans les trois (03) jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution au BOMOP ou dans un quotidien national.

Tout soumissionnaire, contestant ce choix, peut introduire un recours auprès du président de la commission sectorielle des marchés publics du Ministère des Finances, domiciliée à l'immeuble Ahmed FRANCIS Ben Aknoun–Alger 16306 dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire au BOMOP ou dans un quotidien national, conformément à l'article 82 et l'article 182 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.